



RESULTAT DU VOTE

Nombre de votants : 26

Voix favorables : 26

Voix défavorables :

CONSEIL D'ADMINISTRATION Séance du 20/11/2018

DELIBERATION n° CA 2018 - 148

Relative au complément aux tarifs de formation continue (hors FOAD, hors TSM) pour 2018-2019

Vu le code de l'éducation, notamment son article D 714-62,

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, décide :

Article unique

Le conseil d'administration adopte le complément aux tarifs 2018-2019 des formations proposées par le service de Formation Continue, Validation des Acquis et Apprentissage, annexé à la présente délibération.

La présidente du conseil d'administration,



CONSEIL D'ADMINISTRATION - Séance du 20/11/2018
DÉLIBÉRATION n° CA 2018 - 148

Annexe

Complément aux tarifs formation continue (hors TSM et service de la FOAD)

• Validation des Acquis, Formations qualifiantes et cycles ponctuels	
DU Expertise de justice : Module théorique "les fondamentaux de l'expertise de justice"	1 500 €
DU Expertise de justice : Module applicatif "l'expertise comptable de justice"	2 200 €
Formation ponctuelle : "Droit et psychiatrie –Soins psychiatriques : de la liberté à la privation de liberté"	350 €

• Formations diplômantes	
Tarif redoublement pour soutenance de mémoire sur l'année en cours (mémoire à soutenir au 30/06/2019 au plus tard)	400 € + droits d'inscription universitaires 2018/2019